

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 13 mars 2023 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogations mineures suivantes:

| NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE | DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE |
|--|-------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">Permettre la transformation d'un bâtiment agricole en bâtiment accessoire pour un usage résidentiel ayant une superficie de 168,76 m² et une hauteur de 6,86 m, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige qu'un bâtiment accessoire en zone agricole ait une superficie maximale de 100 m² et une hauteur maximale de 6,00 mètres. (DM 2022-0161) | 412, chemin du Chicot |
| <ul style="list-style-type: none">Permettre un garage intégré occupant 76 % de la largeur de la façade, alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise un maximum de 65 % et permettre que l'égouttement des eaux de pluie et de ruissellement ne soit pas dirigé vers les réseaux publics, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que l'égouttement des eaux de pluie et de ruissellement soit dirigé vers les réseaux publics. (DM 2023-0003) | 174, rue du Bord-de-l'eau |
| <ul style="list-style-type: none">Permettre l'aménagement d'une partie du logement d'une superficie de 48 m² dans une cave, alors que le règlement numéro 1675 de zonage prohibe l'aménagement d'un logement dans une cave. (DM 2023-0004) | 573, rue des Chrysanthèmes |
| <ul style="list-style-type: none">Permettre que le niveau de plancher d'un garage soit à 0,10 mètre au-dessus de l'élévation finale du niveau de la couronne de la voie publique adjacente, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige que le plancher de tout garage soit à au moins 0,30 mètre au-dessus de l'élévation finale du niveau de la couronne de la voie publique adjacente. (DM 2023-0005) | 170, rue du Bord-de-l'eau |

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 14^e jour de février 2023.

La greffière,
Isabelle Boileau